
VI. AIDE FÉDÉRALE À L'EXPORTATION

Services de consultation sur les marchés

Afin d'aider les gens d'affaires canadiens, le gouvernement fédéral a des délégués commerciaux dans 67 pays. Partout dans le monde, ces représentants offrent leur concours aux exportateurs canadiens et aident les acheteurs étrangers à trouver les fournisseurs canadiens qui peuvent répondre à leurs besoins. Le rôle du délégué commercial ne se limite pas à servir d'agent de liaison entre l'acheteur et le vendeur, mais il consiste également à conseiller les exportateurs canadiens dans toutes les étapes de la commercialisation, notamment en identifiant les possibilités d'exportation, en évaluant la concurrence exercée sur les marchés, en les présentant aux gens d'affaires et aux fonctionnaires étrangers, en sélectionnant et en recommandant des agents ou, encore, en fournissant des conseils sur les conditions de paiement et une aide pour résoudre les problèmes concernant les tarifs et l'accès aux marchés. En outre, les délégués commerciaux s'emploient activement à trouver des débouchés et à encourager les activités d'ordre promotionnel.

Les directions de l'expansion du commerce du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa, constituent une autre source de renseignements. Chacune s'occupe des marchés existant dans une région géographique particulière. Dans le cas de la Barbade, il s'agit de l'Amérique latine et des Antilles. Ces directions constituent le principal lien entre le gouvernement et les délégués commerciaux qui travaillent à l'étranger. Les délégués commerciaux se trouvant à Bridgetown sont constamment en rapport avec les agents du Secteur de l'Amérique latine et des Antilles à Ottawa dont l'adresse est la suivante :
Direction de l'expansion du commerce dans les Antilles et en Amérique centrale — Secteur de l'Amérique latine et des Antilles, ministère des Affaires extérieures, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2 ;
téléphone : (613) 996-3877 ; télex : 053-3745.